

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 1^{er} Avril (01/04/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 26 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Daniel CALVI, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Pierre FONTANIE, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Aïzen ABOUA, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRESENTES :

M. Michel PIRAME (représenté par Monsieur Michel CASSIGNOL), Mme Fabienne GASC (représentée par Mme Maïté GARRIGUES), M. Mathieu RICHARD (représenté par Monsieur Jérôme VALETTE), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Mme Marie CASTRO), M. Franck BOUSQUET (représenté par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

Madame Muriel VALETTE est nommée secrétaire de séance.

PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITION – VENTES - LOCATIONS

32 – 01 Avril 2015

DELIBERATION PORTANT REGULARISATION A L'ANGLE DE LA RUE MARIE CURIE ET DU FAUBOURG SAINTE BLANCHE – RETROCESSION DE LA PARCELLE DL N° 476

Rapporteur : M. CASSIGNOL.

VU le procès-verbal d'arpentage du 12/11/2014

CONSIDERANT la volonté de Mme DELCHER de régulariser l'emprise de sa propriété sur la voie communale, à l'angle de la rue Marie Curie et du Faubourg Sainte-Blanche.

Entendu l'exposé du rapporteur,



**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE la rétrocession à la commune de la parcelle n° DL 476 d'une contenance cadastrale de 01a 34ca, propriété de Mme DELCHER.

DIT que la rétrocession se fera à titre gratuit dans l'intérêt d'utilité publique.

DIT que la Commune prend à sa charge les frais de bornage et les frais notariés.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour régulariser la rétrocession.

AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir.



Pour copie conforme

Moissac le 2 avril 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :